

# Rapport annuel du SIR MOTOM

Année 2021



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIR MOTOM

SIR MOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)  
22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12 - E-mail : [sirmotom@wanadoo.fr](mailto:sirmotom@wanadoo.fr)



## Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2021. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr).



## Le mot du président

Sur son territoire composé de 39 communes adhérentes, le SIRMOTOM assure la collecte des déchets en porte-à-porte, des déchets en apport volontaire, et la gestion de ses deux déchetteries (Voulx et Montereau-fault-Yonne). Les activités du syndicat incluent également des objectifs de réduction des quantités de déchets collectés.

Pendant la pandémie qui a débuté en 2020, la continuité de la mission de service public de prévention et gestion des déchets, confiée au syndicat et à ses différents prestataires, a été assurée malgré les importants impacts locaux, nationaux et mondiaux (augmentation soudaine des quantités de déchets à collecter, confinement généralisé, télétravail et adaptation de modalités d'accueil des usagers, ...).



**Yves JEGO**

**Président du SIRMOTOM**

L'année 2021 aura également nécessité son lot d'adaptations à ces changements mais a progressivement permis la reprise des activités de prévention et de sensibilisation auprès des usagers. Le SIRMOTOM a ainsi pu organiser une journée porte ouverte, reprendre la sensibilisation en milieu scolaire, accompagner différentes manifestations du territoire et mettre en place une dizaine d'ateliers thématiques « prévention ». La quantité de déchets collectés a augmenté de plus de 1 500 tonnes, notamment dans les déchetteries, ce qui s'est également traduit par une forte augmentation de la fréquentation de ces dernières avec plus de 14 000 visites supplémentaires par rapport à l'année 2020.

Les activités du syndicat se sont alors adaptées et les projets se sont poursuivis : travaux du plan de modernisation du parc de points d'apport volontaire avec l'installation de 73 colonnes enterrées, préparation du projet de modernisation de la déchetterie de Montereau, mise en place du service expérimental « SOS encombrants » testé dès l'année 2022 dans certaines communes du territoire.

Les enjeux du développement durable deviennent de plus en plus importants et s'accompagnent de nombreuses évolutions réglementaires et d'une adaptation du service d'année en année. Ces évolutions sont indispensables pour permettre à notre territoire de continuer de s'adapter.

Votre intérêt et votre implication pour la réduction et le tri des déchets restent essentiels afin de préserver au mieux notre environnement et nos ressources naturelles. L'équipe du SIRMOTOM s'engage en ce sens à vos côtés pour vous accompagner dans cette nécessaire transition du service de gestion des déchets.



# Glossaire

<b>AIP REFON</b>	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
<b>AMO</b>	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
<b>AV</b>	Apport volontaire
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CGCT</b>	Code général des collectivités territoriales
<b>COVID-19</b>	Coronavirus Disease 2019
<b>CS</b>	Collecte Sélective
<b>CVE</b>	Centre de Valorisation Energétique
<b>D3E ou DEEE</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DD ou DDS</b>	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
<b>DEA</b>	Déchets d'Eléments d'Ameublement
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>DMS</b>	Déchets Ménagers Spéciaux
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public
<b>EMB</b>	Emballages ménagers recyclables
<b>FCTVA</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
<b>GC</b>	Génie Civil
<b>IAU</b>	Institut d'Aménagement d'Urbanisme d'Île-de-France
<b>IDF</b>	Île de France
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ISDD</b>	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>LTECV</b>	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
<b>MFY</b>	Montereau-fault-Yonne
<b>MOE</b>	Maîtrise d'Œuvre
<b>OMR</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>ORDIF</b>	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
<b>PAP</b>	Porte-à-Porte
<b>PAV</b>	Points d'Apport Volontaire
<b>PLPDMA</b>	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>REFIOM</b>	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
<b>REP</b>	Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs
<b>SIRMETOM</b>	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
<b>SMETOM-GEEODE</b>	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
<b>Sovalem</b>	SOCIÉTÉ de VALorisation Energétique Montereilaise
<b>SYTRADEM</b>	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
<b>TLC</b>	Textile/Linge/Chaussures



# Sommaire

Avant Propos .....	1
Le mot du président .....	2
Glossaire .....	3
Les évènements marquants de 2021 .....	5
<b>Partie 1 – Les indicateurs techniques .....</b>	<b>6</b>
Chapitre 1. Le territoire desservi .....	7
1.1 Le territoire desservi .....	7
1.2 Compétences .....	9
Chapitre 2. La prévention des déchets .....	10
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	10
2.2 Description des actions d'économie circulaire .....	11
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation .....	14
3.1 La précollecte .....	14
3.2 Population desservie et taux de variation annuel .....	15
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire .....	16
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte .....	17
3.5 Focus sur les déchetteries .....	19
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte .....	21
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan .....	22
Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation .....	25
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan .....	27
6.1 Capacité et tonnages traités .....	27
6.2 Refus de tri et performance .....	28
6.3 Résidus de traitement .....	29
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire .....	30
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets .....	31
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM .....	31
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM .....	31
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance .....	33
9.1 La communication .....	33
9.2 Organisation .....	37
<b>Partie 2 – Les indicateurs financiers .....</b>	<b>39</b>
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .....	40
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .....	40
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées .....	41
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement .....	42
11.1 Dépenses de fonctionnement .....	43
11.2 Dépenses d'investissement .....	45
11.3 Recettes de fonctionnement .....	46
11.4 Recettes d'investissement .....	46
11.5 Comptabilité analytique .....	47

# Les évènements marquants de 2021



## Journée portes ouvertes du SIRMOTOM le 18/09/2021

A l'occasion de la journée portes ouvertes du SIRMOTOM le 18/09/2021, une centaine de personnes a pu découvrir la vocation du syndicat et ses différents services mais également s'essayer aux ateliers « faire soi-même ». Les visiteurs ont également rencontré les agents de collectes et visité le centre de valorisation énergétique. Cet évènement s'est déroulé lors des Journées Européennes du Patrimoine.

### Évènements sportifs « zéro déchet »

Le SIRMOTOM a mis en place deux stands d'informations et de sensibilisation au tri des déchets lors d'évènements sportifs locaux. Les organisateurs, en collaboration avec les mairies, avaient pour objectif de tendre à une manifestation sans déchet. Au total, près de 200 personnes ont été sensibilisées lors de ces deux évènements sportifs :

La Saint-Germ'Nature, une course de trail et marche nordique le 4 juillet 2021 à Saint-Germain-Laval ainsi que la course « swim run » avec le club Tri-Aventure le 18 août 2021 à

Cannes-Ecluse. Une collecte de vêtements et chaussures de sports était mise en place pendant ces deux évènements en partenariat avec l'éco-organisme Refashion, en charge des textiles, linge de maison et chaussures.



## Les ateliers « faire soi-même »

Destinés au grand public, 14 ateliers gratuits de prévention pour réduire ses déchets ont été organisés durant l'année 2021. Tous, se sont déroulés au siège du syndicat, sauf un qui se tenait à Châtenay-sur-Seine afin d'essayer une délocalisation. L'intérêt des participants pour se former et modifier ses habitudes de consommation et ainsi réduire ses déchets était toujours aussi grand.



# Partie 1 – Les indicateurs techniques

## De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.

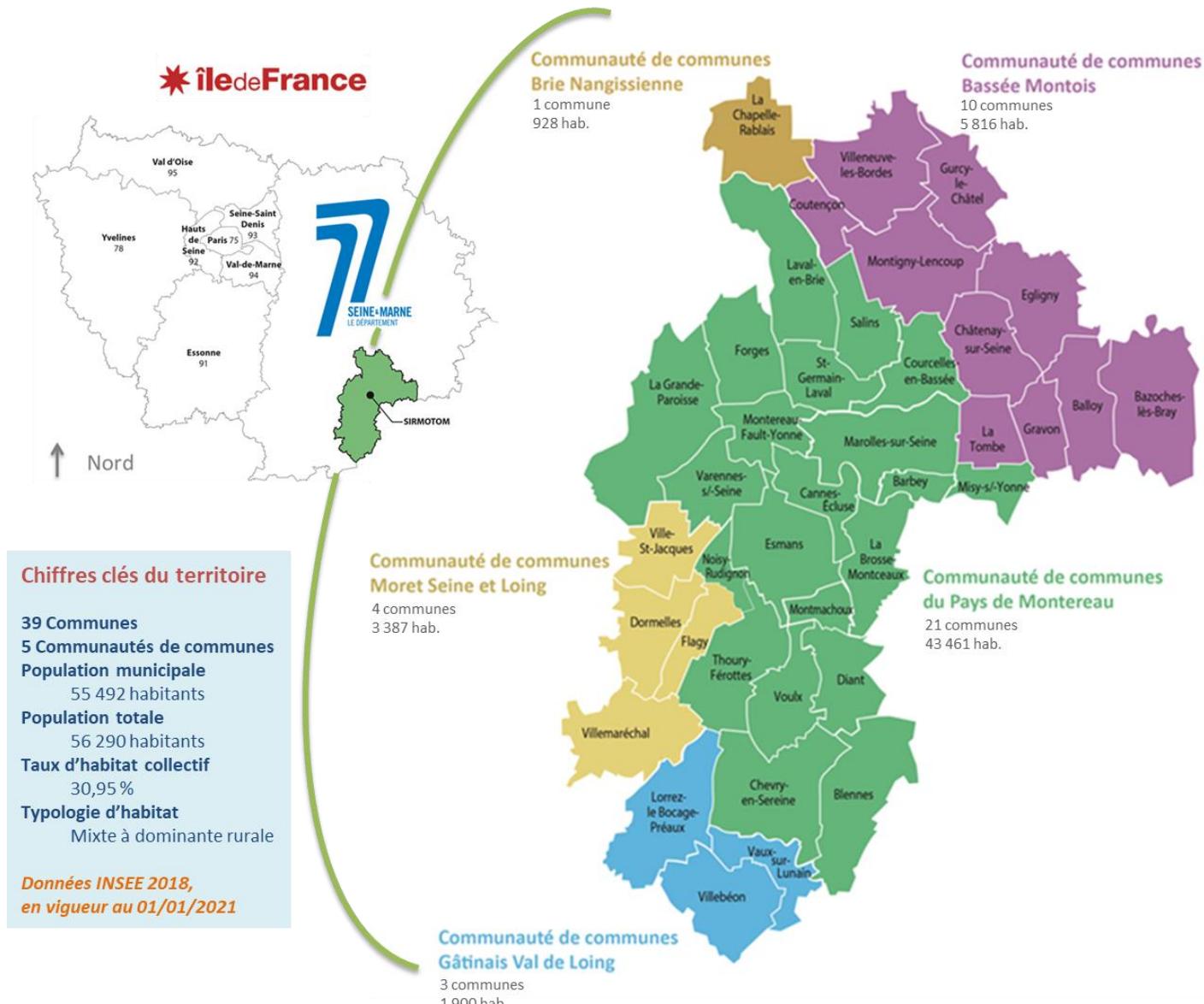


## Chapitre 1. Le territoire desservi

### 1.1 Le territoire desservi

#### 1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.



Le territoire du SIRMOTOM reste inchangé par rapport aux années précédentes et connaît une augmentation démographique relativement constante sur la dernière décennie (484 habitants supplémentaires entre 2020 et 2021 soit + 0,88%).

### 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 143 327 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2018 données INSEE en vigueur au 01/01/2021) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. Le C.V.E (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011.

L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P). L'ensemble des autres activités sont déléguées par marchés de services (missions de transport (Ourry) et opérations de tri des emballages ménagers recyclables (Generis, site de Vaux-le Pénil)).

### 1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

### 1.1.4 Déchets pris en charge par le service

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

#### Synthèse des déchets pris en charge par le service

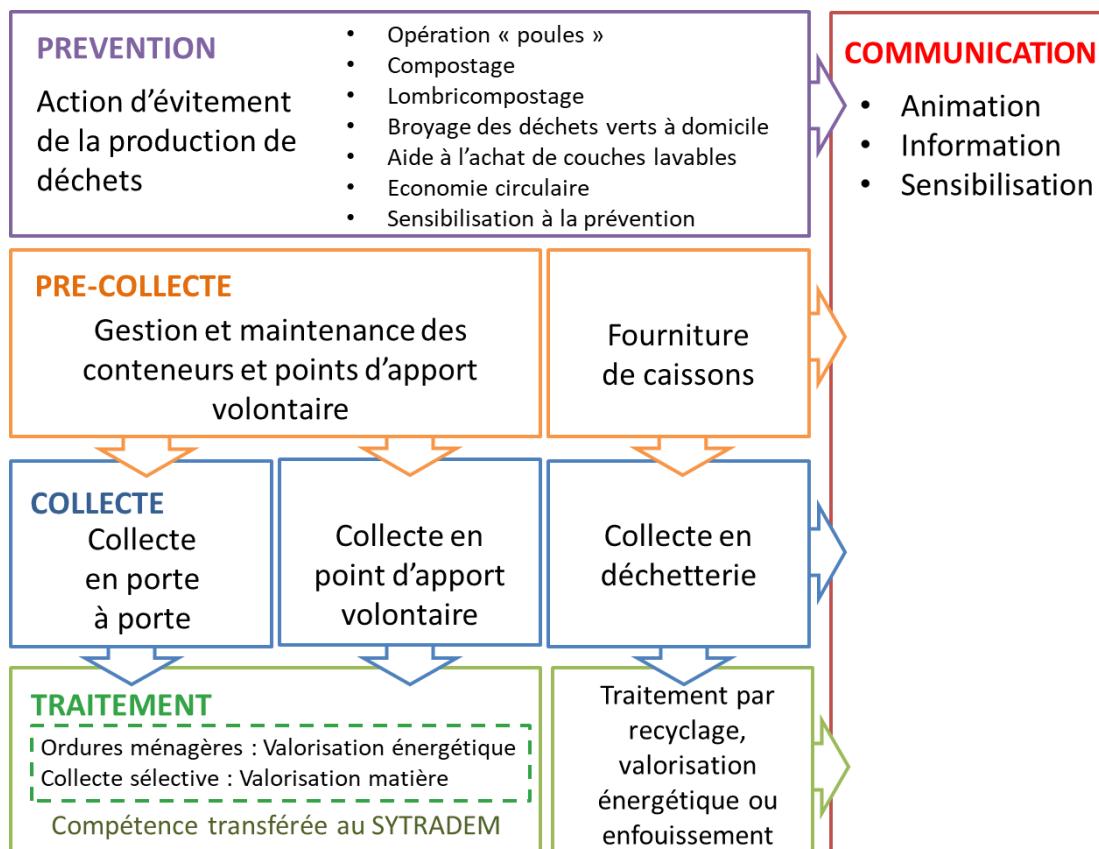
Déchets	Type de collecte
Ordures ménagères résiduelles, Emballages ménagers recyclables	PaP et AV
Papiers, Verres, TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures), Sapins	AV
Encombrants, Papiers administratifs	PaP
Gravats, Déchets verts, Tout-venant incinérables et encombrants DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement), Plâtre valorisable et non valorisable, Ferrailles, Terre, Cartons, Pneus valorisables et non valorisables, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Déchets dangereux, Huile de vidange, Piles, Huile végétale, Capsules Nespresso, Ampoules et néons, Batteries, Radiographies, Cartouches d'encre, Petites bouteilles de gaz, Extincteurs	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire



## 1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

*Synthèse des compétences par type de déchets*

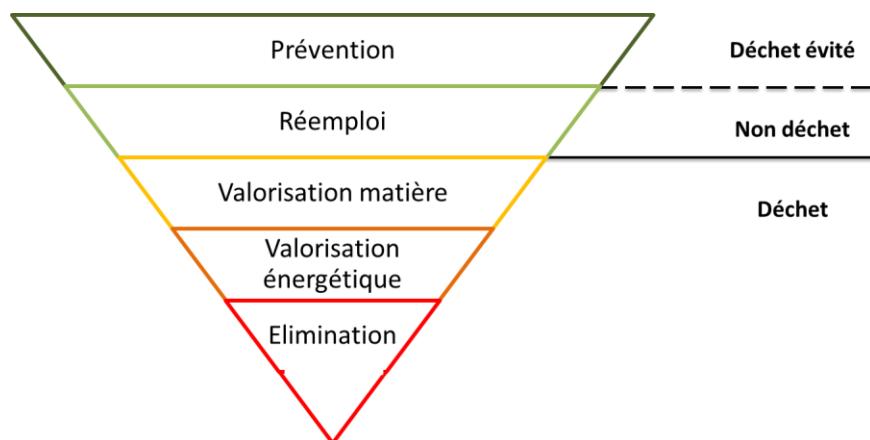
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Papiers	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Collecte				SIRMOTOM		
Traitement			Compétence transférée au SYTRADEM			



## Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n'est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

### 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 96,95 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des collectes de « sapins, TLC et papiers administratifs » qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	82,23 %	Emballages :	167,70 %
Encombrants :	76,63 %	Papiers :	46,41 %
Verres :	95,91 %	Déchetteries (hors gravats) :	147,47 %

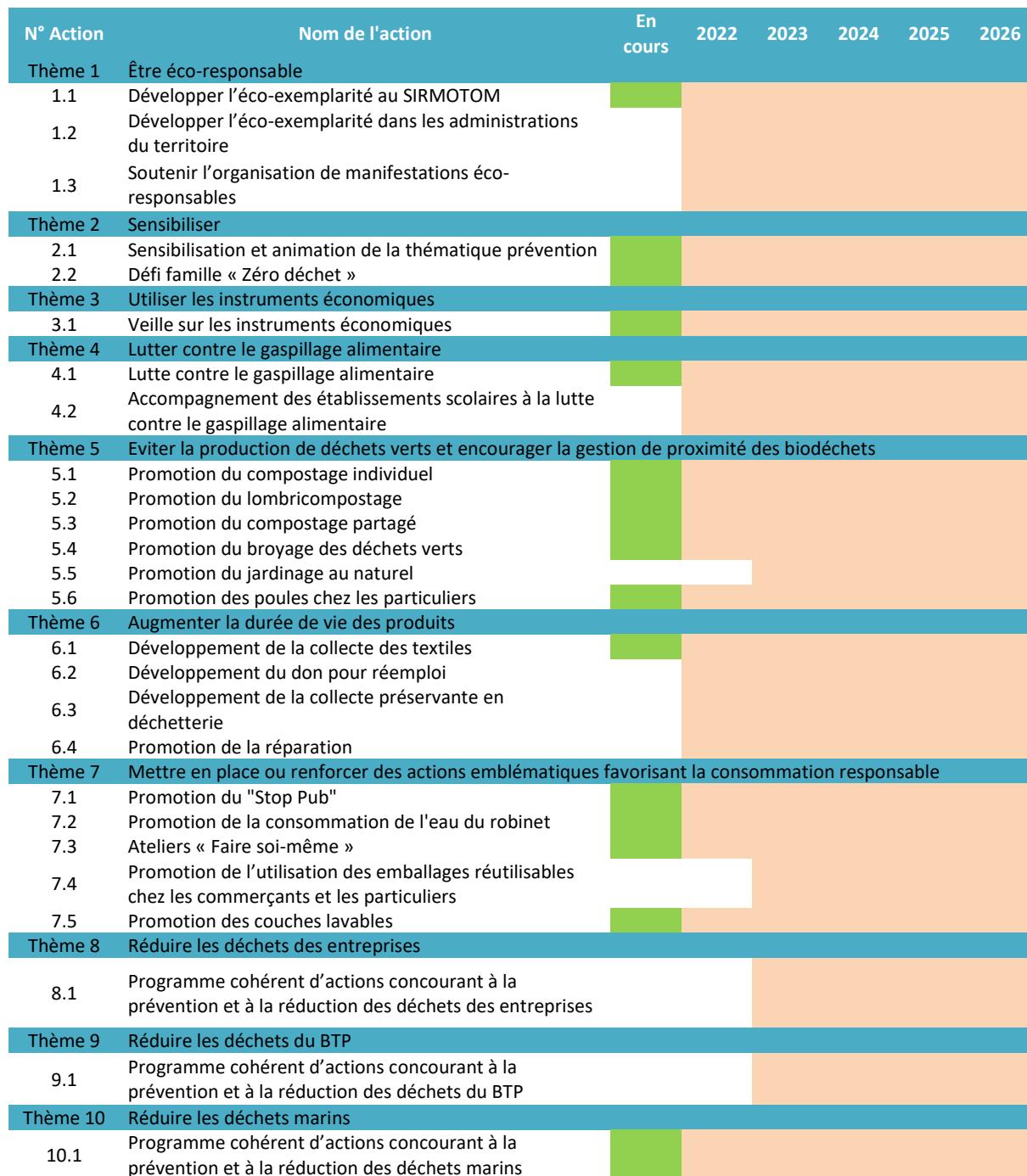
Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2018 utilisées en 2021). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



## 2.2 Description des actions d'économie circulaire

### 2.2.1 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

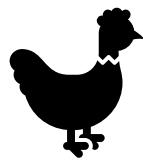
Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté en date du 12 février 2021. L'objectif de ce programme est la planification des actions de prévention du SIRMOTOM en vue de l'atteinte de ses objectifs (eux-mêmes fixés à partir des objectifs du plan de niveaux supérieurs (régional, national) et des spécificités locales du territoire). Le tableau ci-après présente une synthèse de l'ensemble des actions qui y figure et le calendrier prévisionnel de réalisation.





## 2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En 2021, le SIRMOTOM avait prévu la dotation de deux poules et un poulailler pour 60 foyers. Malheureusement, en raison d'une épidémie de grippe aviaire, la distribution a été reportée à mai 2022. Une participation de 20 € est demandée à chaque foyer volontaire et une étude des conditions d'accueil des poules est réalisée (présence de terrain suffisant, etc).

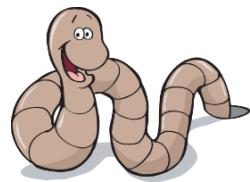


## 2.2.3 Compostage et lombricompostage

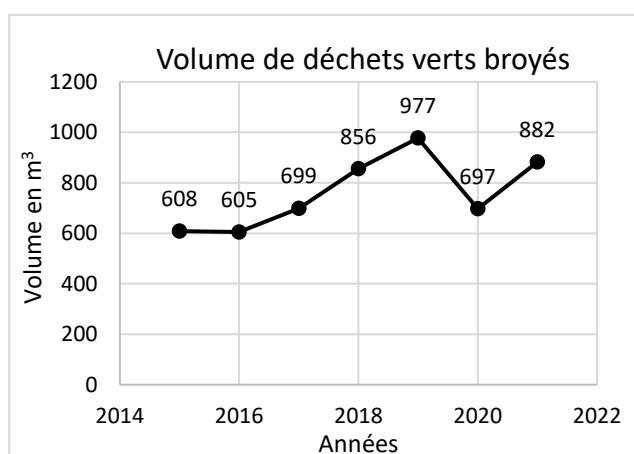


L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés gratuitement par le SIRMOTOM. En 2021, le nombre de composteurs distribués est de 354 (contre 253 en 2020, 239 en 2019, 419 en 2018 et 305 en 2017). Depuis 2007, 5 059 composteurs ont été livrés.

Le SIRMOTOM met également gratuitement à disposition des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...). En 2021, 17 lombricomposteurs ont été distribués. Au total, 116 lombricomposteurs ont été distribués depuis le début de l'opération en 2014.



## 2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile



Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m<sup>3</sup>).

Ce service est également ouvert aux petites communes sans matériel qui en font la demande et peuvent profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

## 2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur le flux Facebook® du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux. On y retrouve en 2021 des opérations telles que « Nettoyons la nature », les ateliers « faire soi-même », une sensibilisation dans un centre de loisirs ainsi qu'une chasse au trésor. L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.

## 2.2.6 Textiles, linge de maison et Chaussures dit filière TLC

Cette année, les 56 bornes du territoire du prestataire « Le Relais » et de l'éco-organisme Refashion ont recueilli près de 186,30 tonnes de textiles, linge et chaussures. L'objectif est de valoriser la matière par de la réutilisation et du recyclage.



## 2.2.7 Promotion des couches lavables

L'opération initiée en 2018, consiste en un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants. Cette approche a pour objectif de lever le frein financier des parents « volontaires » afin de développer la thématique sur le territoire. L'utilisation de couches lavables représente un potentiel de réduction d'environ 254,5 kg/enfant/an.

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, 23 soutiens financiers (dont 8 en 2021) pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets.

8 familles dotées en 2021 soit 2,036 tonnes évitées

## 2.2.8 Ateliers « Faire soi-même »

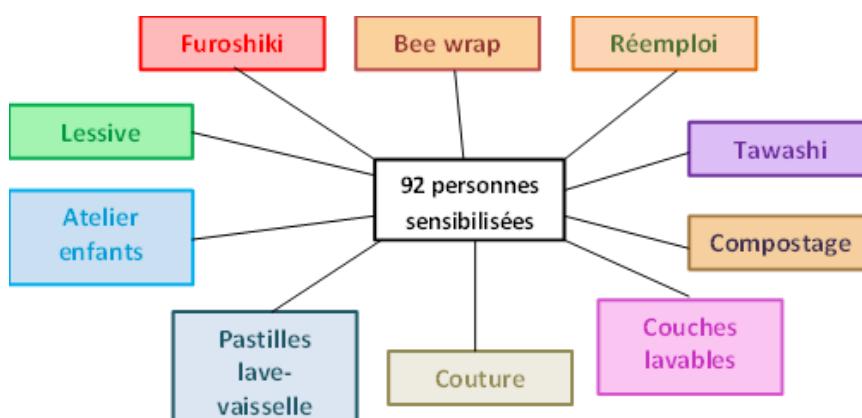


En 2019, le syndicat s'est engagé pour la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objets, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « ateliers faire soi-même » ont été créés en direction des habitants du territoire. Le format de ces rendez-vous permet de :

- appréhender une thématique ;
- découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- échanger sur la prévention et les actions du syndicat.

Ces ateliers ont été dotés d'une charte graphique homogène permettant une communication spécifiquement dédiée (flyer d'information, livret conseil et recettes, etc).

En 2021, les ateliers ont pu se dérouler en accord avec les restrictions sanitaires mises en place par le gouvernement (nombre de participants limité à chaque atelier). On retrouve les thèmes suivants :



## 2.2.9 Réemploi

Pour la première fois, le SIRMOTOM a mis en place une opération de reconditionnement des smartphones avec la société SMAAART en octobre 2021. Cette première opération fut un succès avec une centaine de visiteurs et prêt de 300 téléphones valorisés.



## Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des différents prestataires. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes. Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés mais également l'étape de tri faite par l'usager, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même :

- Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne le tri fait par l'usager, les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.
- La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

### 3.1 La précollecte

#### 3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS). Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par Aubine - Véolia Propreté. Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

*Volume, nombre de bacs et nombre d'interventions par type réalisées en 2020 et 2021.*

Types d'intervention	2020		2021	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
<b>Volume total du parc en litres</b>	7 369 060	4 241 280	7 437 720	4 325 260
<b>Nombre total de bacs</b>	25 104	19 679	25 223	19 878
<b>Dotation</b>	209	236	246	217
<b>Dotation échange</b>	197	163	151	150
<b>Retrait</b>	4	1	125	23
<b>Retrait échange</b>	197	160	159	145
<b>Remplacement conteneur cassé</b>	414	408	586	473
<b>Remplacement conteneur volé</b>	61	24	42	6
<b>Remplacement conteneur brûlé</b>	31	11	8	3
<b>Roue cassée</b>	0	0	0	0



### 3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM. En 2021, le collecteur a procédé à 1 334 refus de collecte (contre 2 687 en 2020, 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

*Nombre de refus de collecte 2021 par commune.*

Communes	nbr de refus	Communes	nbr de refus
Balloy	22	Laval-en-Brie	3
Barbey	4	Lorrez-le-Bocage	73
Bazoches-les-Bray	22	Marolles-sur-Seine	22
Blennes	22	Misy-sur-Yonne	15
Brosse-Montceaux (la)	32	Montereau fault-Yonne	332
Cannes-Ecluse	68	Montigny-Lencoup	22
Chapelle-Rablais (la)	18	Montmachoux	14
Chatenay-sur-Seine	41	Noisy-Rudignon	13
Chevry-en-Sereine	18	Saint-Germain-Laval	47
Courcelles-en-Bassée	8	Salins	22
Coutençon	4	Thoury-Ferrottes	3
Diant	8	La Tombe	8
Dormelles	3	Varennes-sur-Seine	149
Egliny	15	Vaux-sur-Lunain	4
Esmans	36	Villebéon	23
Flagy	7	Villemaréchal	13
Forges	16	Villeneuve-les-Bordes	6
Grande-Paroisse (la)	128	Ville-Saint-Jacques	4
Gravon	21	Voulx	59
Gurcy-le-Châtel	9		



### 3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2021, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables à un des modes de collecte suivants :

- Porte-à-Porte (PAP) ;
- Point d'Apport Volontaire (PAV)
- Point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables.

Concernant les autres recyclables secs comme les verres, les papiers et les Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), des points d'apport volontaire (aériens, semi-enterrés et enterrés) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (146 colonnes verres, 126 colonnes papiers, 56 bornes TLC).



### 3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

#### 3.3.1 Points d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés (PAV) répartis sur les 39 communes pour la collecte des verres, des papiers, des emballages ménagers recyclables, des ordures ménagères résiduelles et des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Fin 2021, sont implantés sur le territoire :

- 59 points d'apport volontaire Ordures Ménagères (semi-enterrés ou enterrés) ;
- 42 points d'apport volontaire Emballages (semi-enterrés ou enterrés) ;
- 145 points de collecte Verres (124 aériens, 21 semi-enterrés ou enterrés) ;
- 126 points de collecte Papiers (106 aériens, 20 semi-enterrés ou enterrés) ;
- 56 points de collecte des TLC (Bornes aériennes Le Relais).



Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion (<https://www.sirmotom.fr/les-apports-volontaires/emplacements-par-commune.html>).

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

*Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants pour la collecte en apport volontaire*

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Points de collecte	Densité*
Ordures ménagères	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	59	1 borne pour 941 habitants
Emballages ménagers recyclables	COVED		42	1 borne pour 1 321 habitants
Verres	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	146	1 borne pour 383 habitants
Papiers	COVED		126	1 borne pour 440 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 067 habitants
Textiles	Le Relais	Borne aérienne	56	1 borne pour 991 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	47	1 borne pour 1 180 habitants

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 492 hab.)

### 3.3.2 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED. Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, les papiers et les emballages en verres.

D'autres flux sont concernés par ce type de collecte : les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles. Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec Refashion et le Relais. Ce dernier assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences séniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur demande.



### 3.3.3 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisé pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) en 2021.

*Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte des PAV (COVED – Principaux flux 2021)*

	Coved
<b>Km OMR</b>	9 297 km
<b>Km Emballages ménagers</b>	4 377 km
<b>Km Papier</b>	6 640 km
<b>Km Verre</b>	19 139 km
<b>Km Total :</b>	<b>39 453 km</b>
<b>Consommation gazole (L)</b>	<b>25 644 L</b>
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	<b>65,00 L / 100km</b>
<b>Nombre de véhicules :</b>	COVED : 2 camions ampliroll grue. Année complète au départ de Sens.

## 3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

### 3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans, la société Aubine - Véolia Propreté assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins ainsi que la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM s'occupe quant à lui de la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et professionnels.

La COVED gère le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).





### 3.4.2 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisé pour la collecte en porte-à-porte en 2021.

*Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte en PAP (Aubine – Principaux flux 2021)*

	<b>Aubine</b>
<b>Km Encombrants</b>	5 598 km
<b>Km OMR</b>	93 057 km
<b>Km Emballages ménagers</b>	58 716 km
<b>Km Total :</b>	157 371 km
<b>Consommation gazole (en litre)</b>	143 655 L
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	91,28 L / 100km
<b>Nombre de véhicules :</b>	10 bennes + 1 véhicule débardage et livraison

### 3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1<sup>er</sup> avril 2016, notamment pour la collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.



*Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants en 2021 pour la collecte en PAP.*

<b>Collecte en porte-à-porte</b>			
<b>Flux</b>	<b>Exploitants</b>	<b>Fréquence de collecte</b>	<b>Contenant</b>
<b>Ordures ménagères</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
<b>Emballages ménagers</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
<b>Encombrants</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
<b>Encombrants sur demande</b>	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
<b>Papiers administratifs (bâtiments publics)</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

\* Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne.

Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.

### 3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujexion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).



### 3.5 Focus sur les déchetteries

Le marché d'exploitation des déchetteries a été attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1<sup>er</sup> février 2020 pour une durée de 5 ans. Le délégataire assure la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

#### 3.5.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

##### Déchetterie de Montereau

Rue des prés Saint-Martin  
77130 Montereau-fault-Yonne



##### Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange  
77940 Voulx

Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :

**( 0 800 45 63 15 )**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Conditions d'accès

**Particuliers** : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété, signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m<sup>3</sup> par an.



**Professionnels** : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m<sup>3</sup> par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

### 3.5.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouverture et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

#### Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

##### Horaires d'ouverture (hiver) du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

##### Horaires d'ouverture (été) du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

### 3.5.3 Fréquentation

La fréquentation sur les déchetteries de Montereau et de Voulx augmente fortement :

- Plus 3 746 visites sur la déchetterie de Voulx par rapport à 2020 ;
- Plus 10 593 visites sur la déchetterie de Montereau par rapport à 2020 ;

La hausse de fréquentation globale est très marquée (+ 14 339 visites) alors que depuis 2019, la tendance était à la baisse (notamment en 2020, période marquée par la crise sanitaire liée à la COVID et les confinements).

*Fréquentation entre 2019 et 2021 dans les déchetteries du SIRMOTOM*

Déchetteries	Visites Voulx			Visites Montereau		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Type de tiers						
Association	18	20	16	170	168	171
Collectivité	105	71	100	1 127	772	670
Hors catégorie	5	4	3	177	51	150
Particulier	15 686	14 579	18 293	36 885	35 412	45 885
Professionnel hors territoire	1	2	0	81	74	58
Professionnel	6	7	6	265	293	405
Résidence secondaire	550	552	563	301	344	368
<b>Total</b>	<b>16 371</b>	<b>15 235</b>	<b>18 981</b>	<b>39 006</b>	<b>37 114</b>	<b>47 707</b>



### 3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

**Collecte en porte-à-porte** : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables n'est envisagée. En 2022, un système de collecte des encombrants sur rendez-vous sera testé, en préparation de l'évolution du service de collecte trimestriel rendu nécessaire par l'échéance du marché actuel et les évolutions réglementaires.

**Collecte en point d'apport volontaire** : Les travaux du plan de modernisation des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire ont débuté début 2021 afin de densifier le réseau et de le renouveler. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers. Cette politique de modernisation du parc est mise en œuvre conjointement avec l'ensemble des communes du territoire et continuera à s'échelonner sur les années 2022 et 2023.

**Collecte en déchetterie** : Des travaux de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont en préparation. Les études préliminaires ont été réalisées sur 2020 et 2021. Les demandes d'autorisation administratives et les consultations des entreprises sont prévues en 2022. Les travaux dureront environ 1 an et dans l'attente, une déchetterie mobile sera mise en œuvre par le prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries afin d'assurer la continuité de service.



## Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan

*Evolution des tonnages de déchets collectés (hors déchetterie)*

Flux	Tonnages 2010	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio en Kg/hab	Evolution 2020-2021
OMR PAP	19 791,00	17 212,36	17 705,40	17 379,85	313,20	-1,84%
OMR PAV	0,00	562,44	613,94	711,80	12,83	+15,94%
<b>OMR Total</b>	<b>19 791,00</b>	<b>17 774,80</b>	<b>18 319,34</b>	<b>18 091,65</b>	<b>326,02</b>	<b>-1,24%</b>
EMB PAP	696,00	1 066,92	1 178,60	1 246,82	22,47	5,79%
EMB PAV	0,00	32,2	30,12	50,60	0,91	+67,99%
<b>EMB Total</b>	<b>696,00</b>	<b>1 099,12</b>	<b>1 208,72</b>	<b>1 297,42</b>	<b>23,38</b>	<b>+7,34%</b>
PAPIERS PAV	582	396,38	331,96	300,38	5,41	-9,51%
PAPIERS ADMIN PAP	0,00	13,98	10,90	10,04	0,18	-7,89%
VERRES PAV	1 014,00	1 056,92	1 066,70	1 081,64	19,49	+1,40%
SAPINS PAV	0,00	14,82	15,46	18,50	0,33	+19,66%
ENCOMBRANTS PAP	726,00	550,18	648,82	618,82	11,15	-4,62%
ENCOMBRANTS SUR DEMANDE	0	30 demandes	37 demandes	43 demandes	-	-
		90 m <sup>3</sup>	130 m <sup>3</sup>	143 m <sup>3</sup>		
TLC PAV	0,00	183,50	145,90	186,30	3,36	+27,69%

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 492 hab.)



D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 21,7% des OMR soit 3 925,89 tonnes et 13,4% des emballages soit 173,85 tonnes.

### A noter :

- Encombrants - Collecte en porte-à-porte (PaP) :** La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne, avant d'être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l'ISDND de Champigny-sur-Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre sur l'ensemble des communes.
- Encombrants - Collecte sur demande (PaP) :** Pour aider les personnes ne disposant pas de moyens physiques ou techniques suffisants pour se débarrasser de leurs encombrants, le SIRMOTOM proposait en 2021 un service de collecte sur rendez-vous payant assuré par l'association d'insertion AIP REFON. Le coût de la prestation était, en partie, pris en charge par le syndicat. Il restait à payer une part forfaitaire pour l'usager, correspondant à 22 € le premier mètre cube et 11 € chaque mètre cube supplémentaire. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.
- La collecte des sapins de Noël** est assurée par Véolia Propreté. Jusqu'à mi-janvier, des points de dépôts exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération. L'année 2021 est l'année record depuis la mise en place de ce service avec 18,50 tonnes de sapins collectés.





- Papiers Administratifs (PaP)** : Véolia propreté se charge des collectes du papier administratif. Elles concernent uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.
- Des points de collecte de piles** sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.



Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

*Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général*

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2021	Tonnage Montereau 2021	Tonnage Global 2020	Tonnage Global 2021	Déférence Global 2020-2021	% différence 2020-2021
<b>Gravats</b>	740,92	2 793,20	3 383,19	3 534,12	150,93	4,46%
<b>Déchets verts</b>	781,14	1 444,96	1 831,64	2 226,10	394,46	21,54%
<b>Tout-venant incinérables</b>	399,78	1 782,63	1 823,35	2 182,41	359,06	19,69%
<b>Tout-venant encombrants</b>	574,22	1 208,64	1 374,95	1 782,86	407,91	29,67%
<b>Mobilier (EcoMobilier)</b>	146,74	617,82	606,86	764,56	157,70	25,99%
<b>Plâtre non valorisable</b>	221,63	675,54	535,52	897,17	361,65	67,53%
<b>Plâtre valorisable</b>	5,12	0,00	57,88	5,12	-52,76	-91,15%
<b>Ferrailles</b>	107,38	234,34	332,26	341,72	9,46	2,85%
<b>Terre</b>	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Carton</b>	17,33	47,54	64,84	64,87	0,03	0,05%
<b>Pneus non valorisables</b>	11,76	26,94	37,99	38,70	0,71	1,87%
<b>Pneus valorisables (Aliapur)</b>	9,50	41,42	72,48	50,92	-21,56	-29,74%
<b>DEEE</b>	66,25	180,41	212,40	246,66	34,26	16,13%
<b>Déchets dangereux</b>	36,32	71,26	103,65	107,58	3,93	3,79%
<b>Huile de vidange</b>	6,39	15,60	16,51	21,99	5,48	33,19%
<b>Piles</b>	0,50	1,23	1,94	1,73	-0,21	-10,69%
<b>Huile végétale</b>	0,20	1,46	1,18	1,66	0,48	40,68%
<b>Capsules Nespresso</b>	N.C.	N.C.	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Ampoules et néons</b>	0,56	0,78	0,93	1,34	0,41	44,71%
<b>Batteries</b>	0,87	1,95	4,74	2,82	-1,92	-40,51%
<b>Radiographies</b>	0,12	0,10	0,12	0,22	0,10	83,33%
<b>Cartouches d'encre</b>	0,05	0,12	0,16	0,17	0,01	3,66%
<b>Bouteilles de gaz</b>	189 unités	396 unités	531 unités	585 unités	+54 unités	10,17%
<b>Extincteurs</b>	144 unités	364 unités	336 unités	508 unités	+172 unités	51,19%
<b>Total hors gravats</b>	<b>2 385,86</b>	<b>6 352,74</b>	<b>7 079,39</b>	<b>8 738,60</b>	<b>1659,21</b>	<b>+23,44%</b>
<b>Total</b>	<b>3 126,78</b>	<b>9 145,94</b>	<b>10 462,58</b>	<b>12 272,72</b>	<b>1810,14</b>	<b>+17,30%</b>

N.C. : Non Communiqué

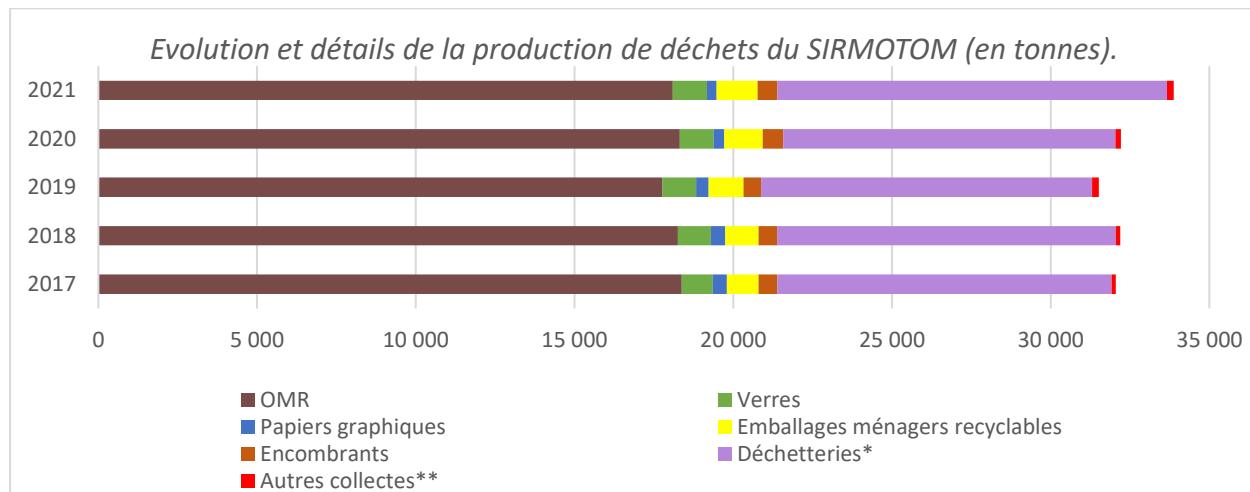


Depuis 2011, une tarification est en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobilier sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier. En 2021, 564,75 m<sup>3</sup>, 402,75 litres et 139 unités de déchets ont ainsi été collectés.



## Bilan et analyse 2021 :

Au global (PAP, PAV et déchetteries), les tonnages collectés par le syndicat en 2021 sont plus importants (33 877,47 tonnes) que ceux de l'année 2020 (32 210,38 tonnes) ce qui représente 1 667,09 tonnes supplémentaires soit une augmentation de 5,18%.



\* inclus les déchets professionnels / \*\* TLC (Textiles, Linge et Chaussures), Sapins et papiers administratifs

### • Collecte (PAP et PAV) :

Au global, pour la partie collecte (PAP et PAV) les tonnages collectés en 2020 étaient de 21 747,80. En 2021, les tonnages collectés sont de 21 604,75 ce qui représente une légère diminution de 143,05 tonnes (-0,66%).

Plus en détail, après la forte hausse du tonnage d'ordures ménagères constatée en 2020, l'année 2021 voit la quantité d'ordures ménagères diminuer (-27,69 tonnes soit -1,24%). Concernant les emballages ménagers recyclables, la quantité collectée augmente (+88,7 tonnes soit +7,34%), ce qui confirme la tendance des dernières années. Les tonnages collectés de papiers (papiers et papiers administratifs) continuent à diminuer en 2021 selon la tendance amorcée depuis déjà plusieurs années (-32,44 tonnes soit -9,46%) à contrario de celle de la collecte du verre qui continue d'augmenter (+14,94 tonnes soit +1,4%). Enfin, concernant les encombrants, après la très forte hausse des tonnages collectés en 2020, les tonnages diminuent (-30 tonnes soit -4,62%), sans pour autant retrouver le niveau d'avant la crise sanitaire.

### • Déchetterie :

En 2021, la hausse de fréquentation globale des déchetteries est très marquée (+14 339 visites) alors que depuis 2019, la tendance était à la baisse, notamment en 2020, avec la crise sanitaire liée à la COVID et les confinements. Cela est logiquement corrélé à une augmentation très importante des tonnages collectés en déchetterie avec 1 810,14 tonnes supplémentaires par rapport à 2020 (+17,30 %, hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz).

Plus en détail, cette hausse significative des tonnages supérieure à 300 tonnes par rapport à 2020 concerne surtout les flux de déchets verts, tout-venants incinérables, tout-venants encombrants et plâtre non valorisable. Ces quatre flux représentant à eux seuls 1 500 tonnes de déchets supplémentaires en 2021.

## Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des papiers, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

### Ordure ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

### Emballages ménagers (EMB) et papiers

Collectés par le prestataire Aubine en porte-à-porte ou par Coved en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Aubine directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

### Déchets des autres collectes

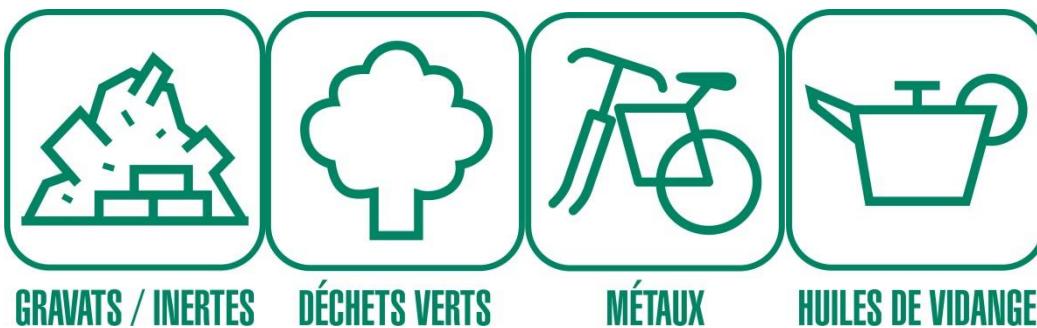
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP / Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP / ISDND de Champigny-sur-Yonne, COVED ;
- Encombrants à la demande / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire / Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- Verres en PAV / Recyclage par Verallia.

### Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

*Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustifs)*





*Flux des déchetteries et leurs exutoires.*

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2021
<b>Gravats</b>	Terralia	Valorisation matière	3534,12
	Depolia	Stockage	
<b>Déchets verts</b>	Phytorestore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2226,10
	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	
<b>Tout-venant Incinérables</b>	REP Foujou-Moisenay	Stockage	1782,41
	Ecomobilier	Valorisation matière	
<b>Tout-venant encombrants</b>	Depolia	Stockage	897,17
	Depolia	Valorisation matière	
<b>DEA (Mobilier)</b>	Derichebourg	Valorisation matière	5,12
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Plâtre non valorisable</b>	Derichebourg	Valorisation matière	341,72
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Ferrailles</b>	Terre	Valorisation matière	0,00
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Terre</b>	Terre	Valorisation matière	64,87
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Cartons</b>	Erric pneu, Depolia	Valorisation énergétique	38,70
	Aliapur	Valorisation matière	
<b>Pneus non valorisables</b>	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	246,66
	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitement spécialisé	
<b>Pneus valorisables</b>	Sevia	Valorisation matière	107,58
	CorePile	Valorisation matière	
<b>DEEE</b>	Sevia	Valorisation matière	21,99
	Suez	Valorisation matière	
<b>Déchets dangereux</b>	Ecosystem	Valorisation matière	1,73
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Huile de vidange</b>	Recyl M	Valorisation matière	1,66
	Printerre	Valorisation matière	
<b>Piles</b>	Depolia	Valorisation matière	N.C.
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Huile végétale</b>	Printerre	Valorisation matière	1,34
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Capsules Nespresso</b>	Depolia	Valorisation matière	2,82
	Recyl M	Valorisation matière	
<b>Ampoules et néons</b>	Printerre	Valorisation matière	0,22
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Batteries</b>	Printerre	Valorisation matière	0,17
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Radiographies</b>	Depolia	Valorisation matière	585 unités
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Cartouches d'encre</b>	Depolia	Valorisation matière	508 unités
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Petites bouteilles de gaz</b>	Depolia	Valorisation matière	0,17
	Depolia	Valorisation matière	
<b>Extincteurs</b>	Depolia	Valorisation matière	N.C.
	Depolia	Valorisation matière	

N.C. : non communiqué

Remarque 1 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 2 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière TLC gérée par Refashion, via l'opérateur de collecte (Le Relais).

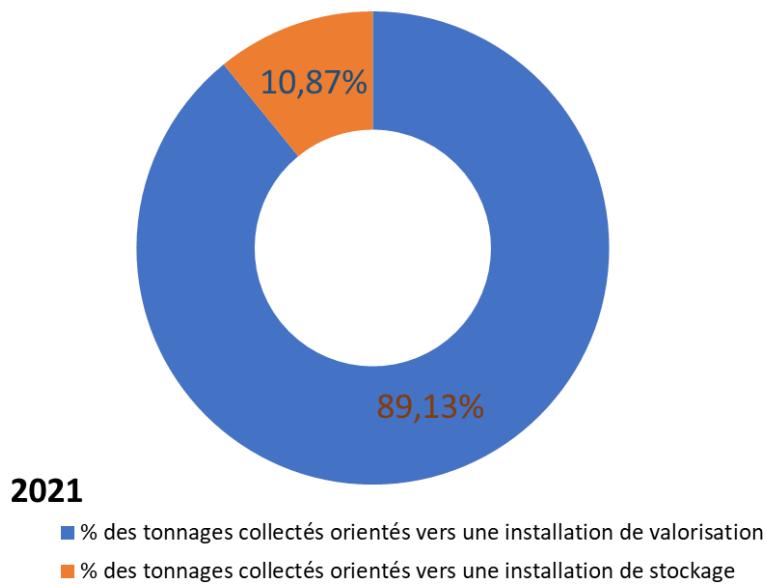
## Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

### 6.1 Capacité et tonnages traités

#### 6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.



#### 6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2017 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	64,91%	68,65%	73,42%	58,95%	75,32%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2018 utilisées en 2021). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

#### 6.1.3 Tonnages traités

En 2021, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 20 274,06 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénil via le SYTRADEM, sont composés de 1 269,38 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 315,04 tonnes de papiers.

Les déchets des autres collectes spécifiques de 2021 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 10,04 tonnes de papiers administratifs en PaP :  
Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- 618,82 tonnes d'encombrants en PaP :  
ISDND de Champigny-sur-Yonne, COVED ;
- 18,50 tonnes de sapins de Noël en PAV:  
Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- 1081,64 tonnes de verre en PAV :  
Recyclage par Verallia ;
- Encombrants à la demande :  
Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

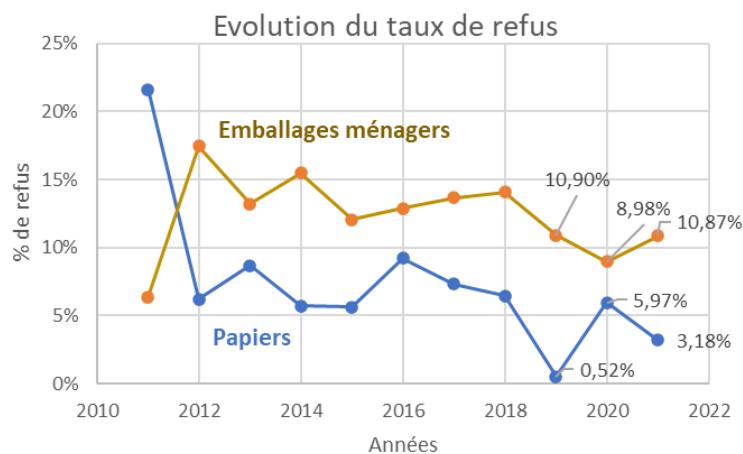
Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

## 6.2 Refus de tri et performance

### 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Il est à rappeler que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doute sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Vaux-le-Pénil pour être utilisée lors des caractérisations. En 2021, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des papiers dont les moyennes sont présentées ci-après.



Evolution du pourcentage de refus entre 2017 et 2021 (données SYTRADEM)

	Pourcentage de refus				
	2017	2018	2019	2020	2021
Papiers	7,28	14,09	0,52	5,97	3,18
Emballages ménagers	13,45	6,43	10,90	8,98	10,87

Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des papiers et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.



Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Papiers
<b>Tonnages entrants 2021</b>	1269,38	315,04
<b>Taux de refus 2021 (caractérisation)</b>	10,87%	3,18%
<b>Tonnages refus 2021</b>	138,02	10,02
<b>Tonnages sortants 2021</b>	1131,36	305,02

Source : Convention financière de versement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2021 adoptée par le SYTRADEM

En parallèle de la hausse des tonnages par rapport à l'année 2020, le taux de refus en 2021 augmente de 1,89 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux papiers, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement augmente et reste bonne avec un taux de refus de seulement 3,18%.

### 6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

### 6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations, le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant :

- la capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (72 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justifiables du terme de « valorisation énergétique »)
- les installations de tri utilisées.

## 6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.



## Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

De manière plus concrète, pour limiter l'influence de ses opérations de collecte, le SIRMOTOM a débuté en 2017 une réflexion sur la modernisation de son parc de PAV, qui devrait permettre à terme, de diminuer les conséquences environnementales (pollutions atmosphériques, olfactives...) et sanitaires (hygiène...).

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires (collecte PAP et PAV) est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

*Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.*

Kilométrage total	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Km total</b>	177 349 km	176 974 km	180 523 km	197 223 km	196 824 km
<b>L gazole total</b>	138 279 L	138 549 L	151 050 L	170 137 L	169 299 L
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	77,97 L / 100km	78,29 L / 100km	83,67 L / 100km	86,27 L / 100km	86,02 L / 100km

Remarques : L'augmentation des kilomètres total depuis 2019, s'explique notamment par la prestation de collecte des points d'apport volontaire pour laquelle le dépôt du camion de collecte n'est plus situé à Montereau depuis que la société COVED n'est plus en charge de l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM.

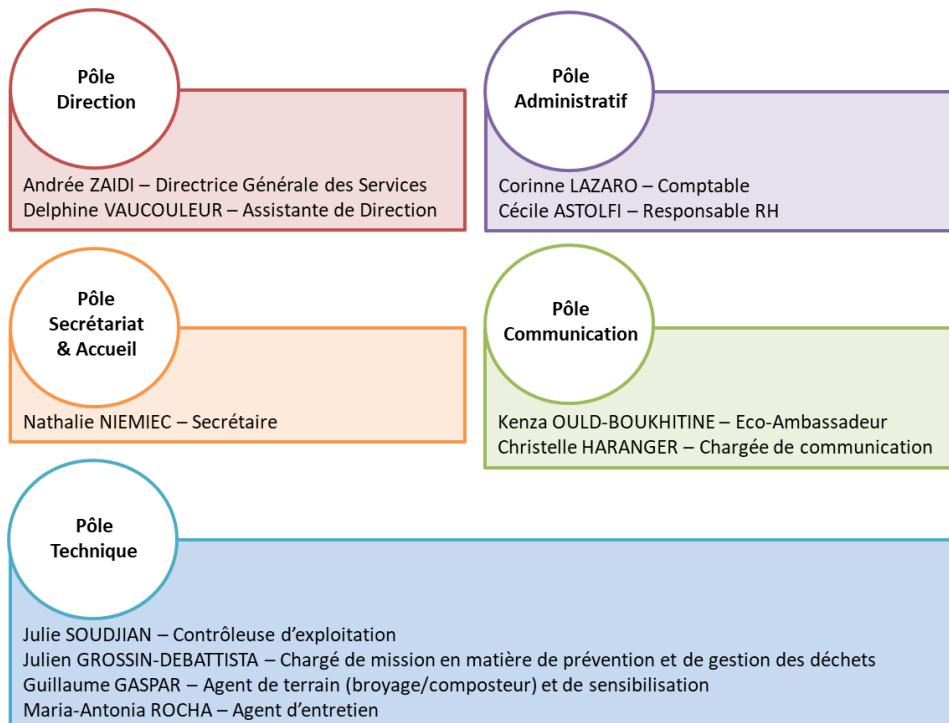
Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.



## Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

### 8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM en 2021 est composée de 11 agents répartis dans différents services.



### 8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

#### Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

##### Fourniture de contenants

- **CONTENUR SL** (bacs) & **SULO France** (composteurs) ;

##### Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté**
  - Collecte en porte-à-porte ;
  - Exploitation des déchetteries ;
- **COVED :**
  - Collecte des points d'apport volontaire ;
  - Collecte des dépôts sauvages ;
  - Traitement des encombrants ;
- **AIP Refon** (Collecte des encombrants sur demande) ;





## Acteurs du traitement

**SYTRADEM** : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

**Plateforme de compostage de Samoreau** (sapins) ;

**ISDND de Champigny-sur-Yonne** (encombrants) ;

### Déchetteries

- **Terralia** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytorestore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Depolia** (gravats) ;
- **Depolia** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia et Erric pneu** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Depolia** (plâtre non valorisable) ;
- **Depolia** (plâtre valorisable) ;
- **Sevia** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Printerre** (cartouches d'encre) ;
- **Sevia** (huiles de vidange) ;

## Eco-Organismes

- **CITEO** (emballages ménagers recyclables et papiers) ;
- **Refashion (ex : EcoTLC)** (TLC) via l'opérateur de collecte Le Relais ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via la SMAB et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier (meubles)** : Bourgogne recyclage (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;
- **CorePile** (piles) ;

## Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

### 9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

#### 9.1.1 Les animations scolaires



Les interventions scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables à tous les niveaux rencontrés (de la maternelle au collège). Elles durent environ 1h30 et couvrent différentes thématiques dont le choix est laissé aux enseignants (exemple : « Mes déchets à l'école », « Tri et recyclage », « Le monde des matières » ...).

Pour l'année 2021, et malgré un contexte sanitaire compliqué, 56 interventions pédagogiques ont été dispensées, principalement autour des thématiques du tri et du gaspillage alimentaire pour des classes allant du cycle 1 (moyenne section de maternelle) au cycle 3 (6<sup>ème</sup>). Cela représente 1 069 élèves de 21 établissements répartis sur 12 communes du territoire. Les inscriptions se font sur demande des professeurs par le biais d'un formulaire d'inscription sur le site internet du syndicat.

#### 9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2021, les ambassadeurs du tri ont continué à sensibiliser les usagers en porte à porte malgré l'épidémie de covid-19. Les actions étaient ciblées sur :



- des contrôles de la collecte sélective suivis d'informations sur les bonnes pratiques de tri en direction des habitants pour diminuer les refus de tri et augmenter les tonnages de la collecte ;
- des interventions directement auprès des usagers pour des problèmes particuliers (heure de dépôt et enlèvement des bacs sur la voie publique, stationnement de véhicule gênant le passage des camions de collecte) ;
- la sensibilisation à la bonne utilisation des sites d'apport volontaire (bornes enterrées et semi-enterrées) dans le cadre, notamment, du plan de modernisation des points d'apport volontaire.



www.sirmotom.fr  
N° Vert 0800 45 63 15



### 9.1.3 Les autres animations



Le SIRMOTOM a proposé également en 2021 :

- Des visites de la déchetterie dont une pour un groupe d'étudiants (découverte de la déchetterie, le processus de collecte et traitements des déchets captés).
- Un accompagnement logistique (gants, bacs de collecte, supports d'information et goodies) des associations et structures organisatrices d'un ramassage de déchets. Au total, quatre opérations de ce genre ont bénéficié du soutien du SIRMOTOM dont l'association « La Brigade de la Nature » à Voulx, le centre de loisirs de Cannes-Ecluse.
- La sensibilisation au tri des déchets par le biais de stands lors de deux manifestations locales sportives, la « St Germ' Nature » en juillet et le « Swimrun » en août 2021 avec près de 200 personnes sensibilisées.

Trois grands temps forts ont aussi rythmé l'année 2021 :

- La journée "portes ouvertes" du syndicat le 18/09/2021 à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Toute la journée, le SIRMOTOM proposait à une centaine de visiteurs : des ateliers pour toute la famille, la visite du Centre de Valorisation Energétique, des démonstrations de broyage et des camions de collecte, une présentation de l'opération « 2 poules un poulailler pour réduire ses déchets », une initiation au compostage.
- Une grande collecte de téléphones les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2021 avec la société SMAAART afin de permettre le reconditionnement des smartphones.
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 20 au 28 novembre 2021, avec la remise des lombricomposteurs, une exposition « customiser ses meubles et objets » en collaboration avec la ressourcerie Rémonde, des ateliers « faire soi-même » avec deux nouvelles thématiques « fabriquer des pastilles de lave-vaisselle » et « Beewrap où comment remplacer le film étirable et l'aluminium en cuisine ».





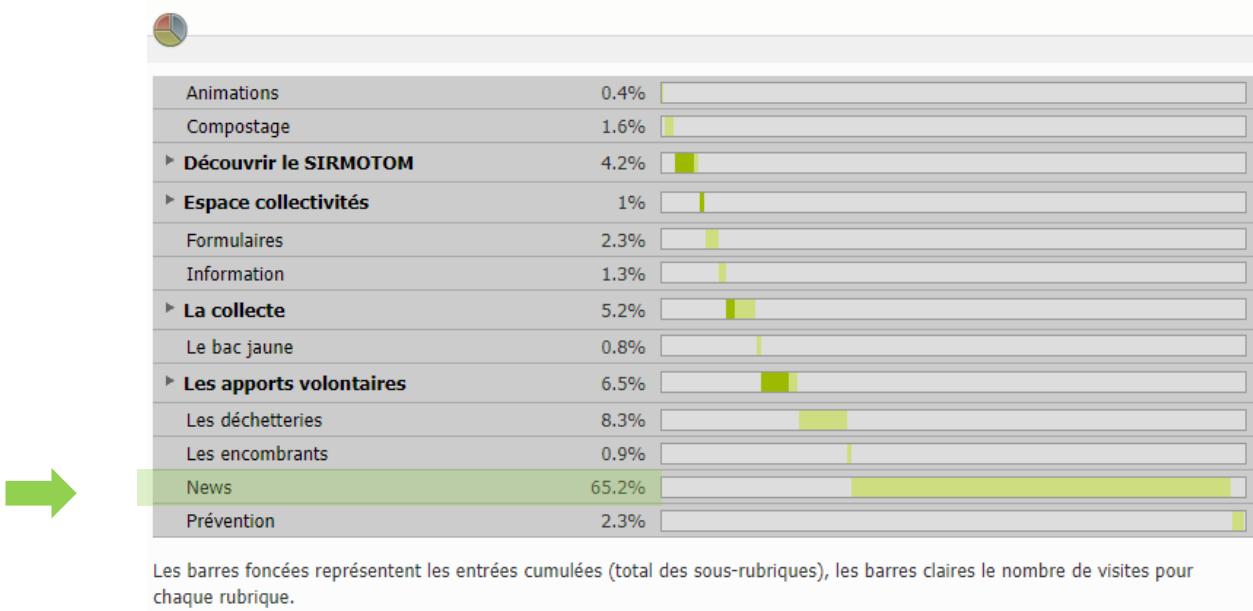
## 9.1.4 Les outils de communication

### Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. Cet outil a pour objectifs d'informer de façon globale de l'actualité du syndicat (horaires des déchetteries, nouveautés, temps forts...). Il permet également aux usagers de s'inscrire via les formulaires en ligne, pour bénéficier de certains services du syndicat (bac de collecte, composteur, service de broyage à domicile, interventions pédagogiques...).

Le nombre de visite sur le site web est en constante augmentation : 89 547 en 2021 contre 87 673 en 2020. La page la plus populaire est toujours celle des « News » avec près de 65% du trafic sur le site, d'où l'importance de publier de l'information au quotidien.

Répartition en % des sections du site internet consultées.





## Les supports de communication



### Le « Journal de Tom »

Cinq numéros de cette nouvelle publication intitulée le « Journal de Tom » sont parus en 2021. En quatre pages, ce support de communication a pour but d'informer les usagers des services et de l'actualité du syndicat. Il était distribué par un prestataire directement dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

### Les réseaux sociaux

Quotidiennement, le profil Facebook® est alimenté d'informations pratiques (conseils pour réduire ses déchets, astuces pour trier ses emballages, prochaine collecte des encombrants...).

### Les supports de communication

Les supports de communication du SIRMOTOM sont relativement variés. Ils se déclinent en fonction du public (comme le jeu de l'oie sur le tri destiné aux enfants) et des objectifs (sensibilisations, informations, inscriptions). Sur le terrain, les supports d'information sont distribués aux usagers (sacs de pré-collecte, guides de tri, autocollants stop-pub ou mémotris). Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri sont également apposées dans les locaux de propreté, dans les halls d'immeubles et sur les bacs de tri. Pour des événements « festifs », des goodies sont généralement réalisés à l'effigie du SIRMOTOM et distribués (gourdes, cendriers de poche, gobelets réutilisables...). Enfin, des expositions thématiques éditées en grand format servent de support aux différentes actions de communication et de prévention. Elles peuvent être prêtées aux collectivités et établissements scolaires qui le demandent.

### Les médias locaux

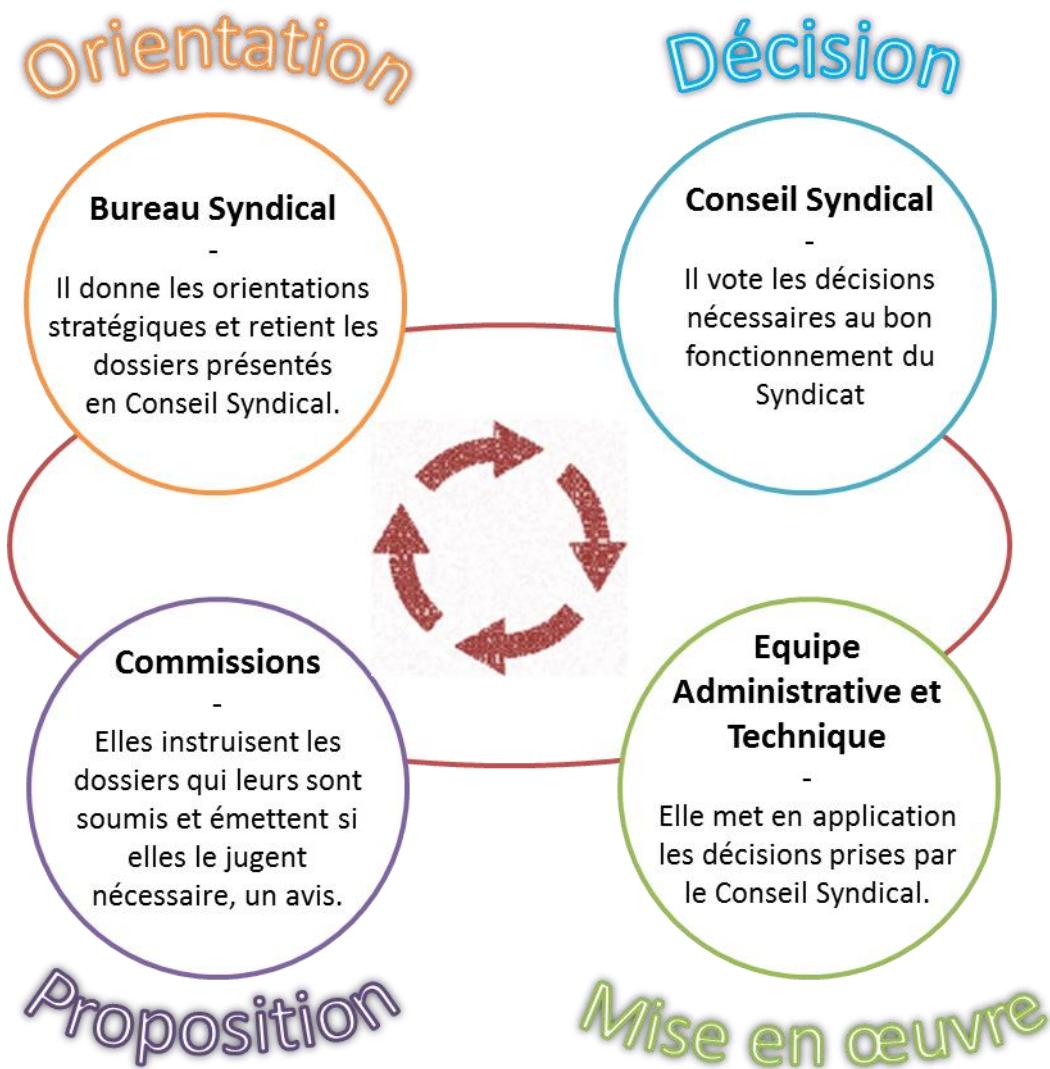
Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public (exemple : radio Oxygène).

### Le relai d'informations par les collectivités territoriales

Lors de chaque action grand public, un kit de communication est transmis à l'ensemble des communes et intercommunalités (flyers et affiches, communiqués pour les journaux communaux, textes calibrés pour les panneaux lumineux).

## 9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



### 9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 7 novembre 2019 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 60 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



### 9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.

Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

*Composition du bureau syndical du SIRMOTOM*

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 <sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances et du Budget M. Lionel VALLEE, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel Mme. Christina QUERMELIN, 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la Prévention M. Michel MARTI, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries M. Frédéric FONTAINE, 5 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	M. Emmanuel DETROYAT
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Romain SENOBLE M. Casimir CHEREAU M. Denys MARTIN Mme. Sandrine GENTET Mme. Virginie VOLLEREAU M. Michel PATY
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

### 9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.



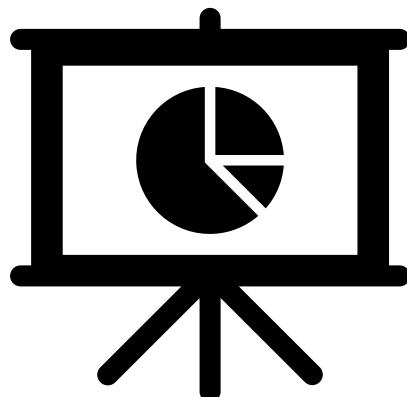
## Partie 2 – Les indicateurs financiers

### De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 était donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Actuellement en cours d'appropriation, ce nouvel outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'expliciter les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outil appelé « matrice des coûts ».





## Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

### 10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

*Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets*

Mode d'organisation	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
<b>Fréquences</b>	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
<b>Tonnage collecté</b>	18 091,65	1 081,64	300,38	1 297,42	618,82	8 738,60	186,3	18,50	10,04
<b>Kg/ hab (SIRMOTOM)</b>	326,02	19,49		28,79	11,15	157,47		3,87	
<b>Kg/ hab (IDF)</b>	283,10*	21,00*		38,00*	27,00*	75,00*, ***		21,00**	
<b>Ecart / ratio IDF</b>	42,92	-1,51		-9,21	-15,85	82,47		-17,13	
<b>Collecte</b>	SIRMOTOM								
<b>TraITEMENT</b>	Délégation au SYTRADEM								

PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire.

Population municipale 2018 du SIRMOTOM en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 55 492 habitants (INSEE).

\* Données IDF : Les déchets ménagers et assimilés en Île-de-France • données 2019 © ORDIF • avril 2021.

\*\* Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

\*\*\* Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.



## 10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

*Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.*

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution au SYTRADEM - (englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne, de l'ancien centre de tri de Nangis ainsi que le fonctionnement du syndicat).	Adhésion	Sans objet	3 546 420,37 €	3,52%
Smetom-Geeode	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	108 504,52 €	-8,80%
Aubine - Veolia propreté *	Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte en PaP, entretien et maintenance des bacs	MP, 7 ans	2022	2 854 400,23 €	7,67%
Coved *	Contrat de collecte LOT2 - COVED - Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants	MP, 7 ans	2022	85 725,13 €	22,62%
Coved *	Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte en PAV et entretien maintenance des colonnes	MP, 7 ans	2022	189 683,74 €	-7,05%
Coved	Contrat de collecte LOT4 - COVED - Nettoyage des dépôts sauvages	MP, 7 ans	2022	5 197,86 €	11,21%
Aubine – Véolia propreté *	Exploitation des déchetteries – Aubine- Véolia propreté	MP, 5 ans	2025	1 137 774,12 €	11,94%
Depolia *	Convention de collecte et de traitement des récipients sous pression et convention d'apport de l'amiante intégré	Prestation	Sans objet	21 870,40 €	14,85%
Aip refon	Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	Prestation	Sans objet	2 288,54 €	5,22%

MP : Marché public.

\* Rattachements de charge inclus

## Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2021. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2021 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) et de produits (recettes de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2021 : 8 898 188,83 €  
Dont 115 196,73 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2021 : 857 955,05 €
- Recettes de fonctionnement 2021 : 8 394 240,90 €
- Recettes d'investissement 2021 : 122 983,81 €  
Dont 115 196,73 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (56 290 habitants, Recensement 2018 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

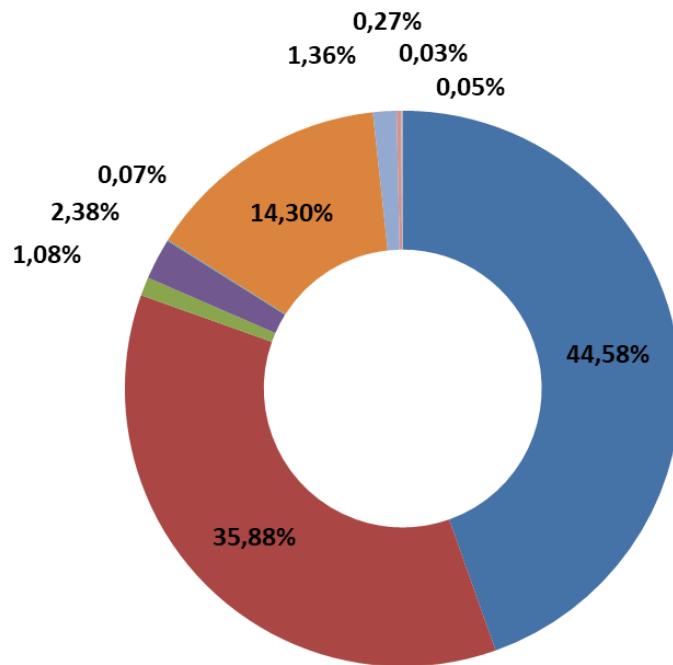
ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COUT / HAB.	EVOLUTION en % du COUT / HAB.
<b>2008</b>	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
<b>2009</b>	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
<b>2010</b>	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
<b>2011</b>	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
<b>2012</b>	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
<b>2013</b>	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
<b>2014</b>	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
<b>2015</b>	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
<b>2016</b>	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
<b>2017</b>	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
<b>2018</b>	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
<b>2019</b>	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
<b>2020</b>	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %
<b>2021</b>	56 290	7 762 953,90 €	137,91 €	1,00 %

## 11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

### 11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2021 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat de traitement), au contrat de collecte en porte-à-porte (LOT 1 Aubine – Véolia Propreté) et à l'exploitation des déchetteries (Aubine – Véolia Propreté). Enfin, les contrats de collecte des Lots 2 à 4 et diverses prestations complètent cette liste dont le montant total est de 7 955 924,57 €.



*Coûts des prestations de services*

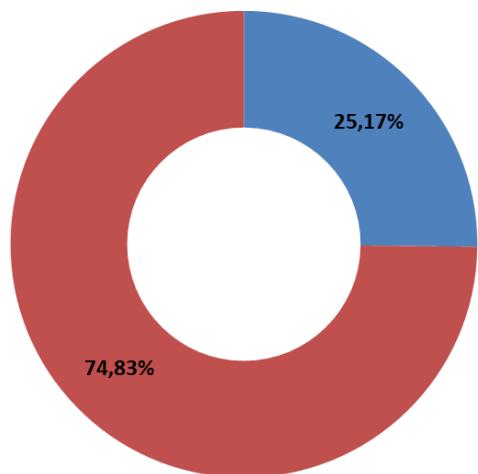
Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 546 420,37 €
Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte PaP *	2 854 400,23 €
Contrat de collecte LOT2 - COVED - Rechargeement/Transport Encombrants *	85 725,13 €
Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte PAV *	189 683,74 €
Contrat de collecte LOT4 - COVED - Déchets sauvages	5 197,86 €
Exploitation des déchetteries - AUBINE *	1 137 774,12 €
Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	108 504,52 €
Contrat Depolia (collecte extincteurs/bouteilles de gaz) *	21 870,40 €
Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	2 288,54 €
Collectes exceptionnelles (AUBINE/SULO) et location de bennes (ERRIC)	4 059,66 €
<b>Total</b>	<b>7 955 924,57 €</b>

\* Rattachements de charges inclus.



### 11.1.2 Prestations de conseil

Deux types de prestations de conseil ont été réalisées en 2021. Elles concernent l'assistance juridique et financière. Leur montant total est de 33 144,15 €.



*Coûts des prestations de conseil*

Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	8 342,10 €
Assistance juridique	24 802,05 €
<b>Total</b>	<b>33 144,15 €</b>

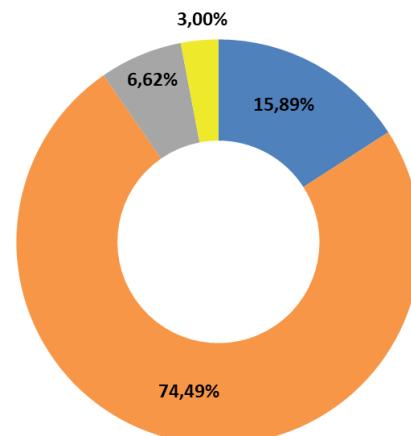
### 11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (74,49 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 793 923,38 €.

*Coûts des frais de fonctionnement*

Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	126 134,21 €
Personnel, élus *	591 399,99 €
Communication	52 590,71 €
Projets de réduction des déchets	23 798,47 €
<b>Total</b>	<b>793 923,38 €</b>

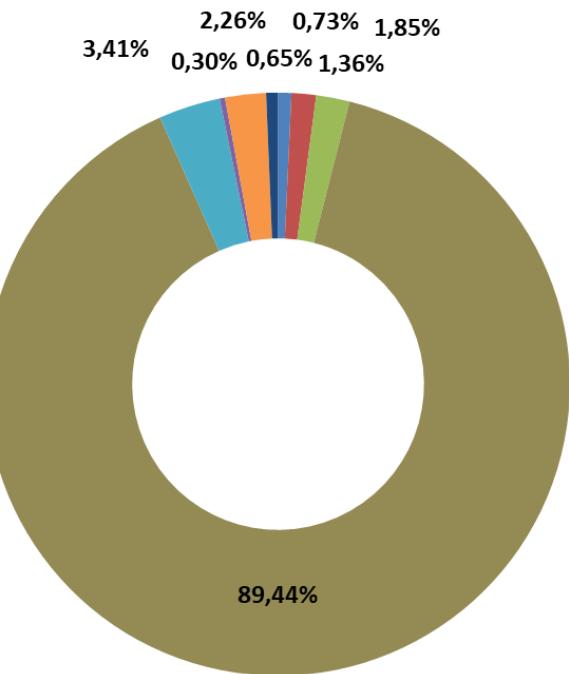
\* Rattachements de charges inclus.





## 11.2 Dépenses d'investissement

En 2021, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et de matériel informatique, d'acquisitions diverses et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries ou le bâtiment administratif. Le reste des investissements concerne le projet de modernisation des PAV du territoire, le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne, l'aide aux communes pour l'achat de dispositif de vidéoprotection/pièges photographiques dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets et l'amortissement des subventions d'investissement. Avec 767 338 euros, la réalisation de la première tranche du projet de modernisation des PAV représente à elle seule 89,44% des dépenses d'investissement de l'année 2021.



### Coûts des investissements

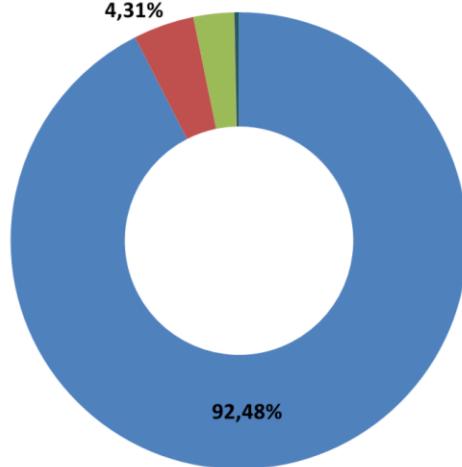
Dépenses d'investissement	Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs) - CONTENUR	6 276,00 €
Fournitures de composteurs individuels - SULO France	11 658,24 €
Fournitures diverses	15 854,12 €
Cession licences (logiciel - JVS MAIRISTEM)	14 232,54 €
Fourniture de matériel (armoire, lampe désinfection UV)	894,01 €
Perceuse	138,54 €
Communication - Banderoles/drapeaux	589,03 €
Projet PAV	767 338,42 €
AMO/MOE PAV - SAFEGER	6 866,24 €
Missions complémentaires - PAV	2 393,20 €
Fournitures des PAV - ESE France	417 014,01 €
Reprise/recyclage colonnes aériennes - ESE FRANCE	1 749,93 €
Travaux GC PAV - COLAS IDFN	339 315,04 €
Projet Déchetterie MFY	29 251,90 €
Missions complémentaires - Déchetterie MFY	17 170,45 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN	8 876,11 €
MOE - Projet déchetterie MFY - ATE	3 205,34 €
Aide communes - Subvention dispositif de vidéoprotection anti-dépôt sauvage	2 550,00 €
Autres - Travaux divers SIRMOTOM & déchetterie	19 414,07 €
Amortissement des subventions d'investissement	5 612,30 €
<b>Total</b>	<b>857 955,05 €</b>



## 11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2021, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre la participation des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.

0,04%  
2,85% 0,33%  
4,31%



Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
Participation des communautés de communes	7 762 953,90 €
Soutiens Eco-Organismes	361 808,25 €
ECODDS	4 812,16 €
CITEO / ECO-EMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	327 823,08 €
ECO MOBILIER	23 071,29 €
COREPILE	554,92 €
RECYCLM	46,00 €
ECO TLC	5 500,80 €
Matériaux / Valorisation	238 873,11 €
ACTECO - ACIERS	13 443,53 €
DERICHEBOURG - FERAILLES	79 957,21 €
AUBINE – PAPIERS ADMINISTRATIFS	744,90 €
ACTECO – EMB MENAGERS : Alu, cartonnettes, plastiques	83 343,12 €
ACTECO - PAPIERS	24 248,11 €
VERALLIA ST GOBAIN - VERRE	15 909,59 €
COVED Matériaux triés – EMB MENAGERS : briques alimentaires	40,21 €
OCAD3E - D3E	20 089,51 €
DEPOLIA BATTERIE	1 096,93 €
Aides et subventions	3 000,00 €
Subvention Contrat d'Apprentissage	3 000,00 €
Autres remboursements	9 985,92 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	8 025,13 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	5 612,30 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	2 260,00 €
FC TVA *	1 722,29 €
<b>Total</b>	<b>8 394 240,90 €</b>

\* Rattachements de produits inclus.

## 11.4 Recettes d'investissement

Le versement du FCTVA 2020 - Dépenses 2019 du SIRMOTOM est intervenu sur l'année 2021. Son versement représente un montant de 7 787,08 euros.

## 11.5 Comptabilité analytique

Depuis 2017, le SIRMOTOM met en place un outil de comptabilité analytique. Il est intéressant de faire un focus sur l'année 2021 qui semble confirmer la stabilité du système et permet de s'approprier la comptabilité du SIRMOTOM d'une nouvelle façon.

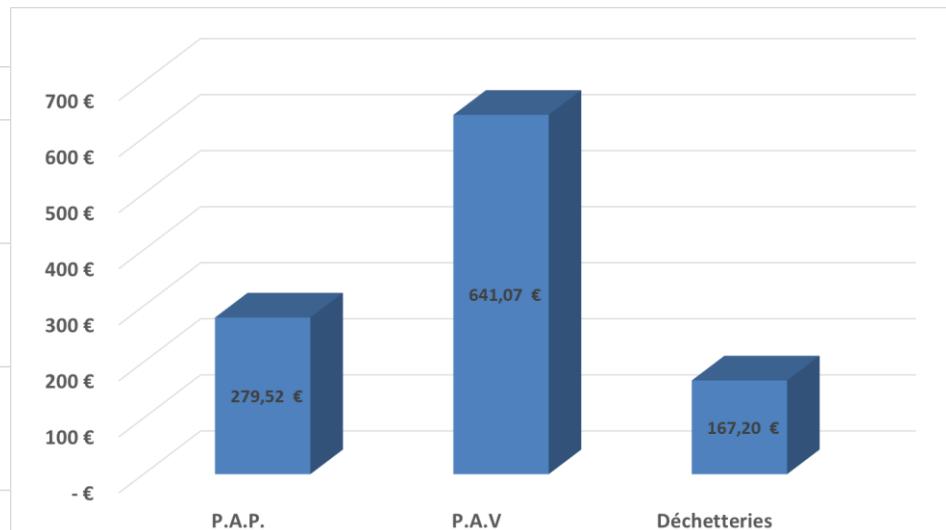
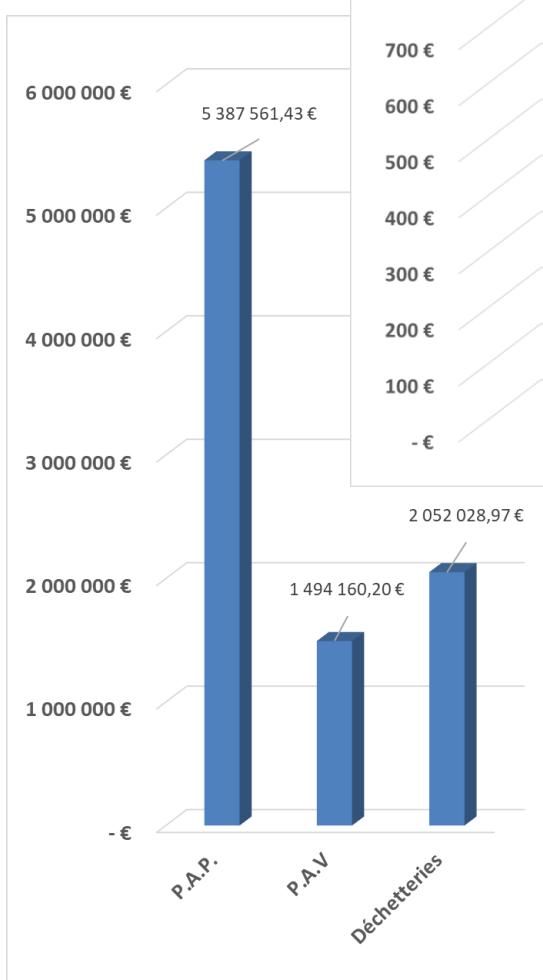
**A noter toutefois**, la comptabilité analytique diffère de la comptabilité classique sur plusieurs points dont certains entraînent d'importantes différences qu'il est nécessaire de bien identifier :

- Prise en compte de l'amortissement des bâtiments à travers la notion de charges supplétives ;
- Contrairement au compte administratif, les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchetteries sont intégrées pour la période janvier/décembre ;
- Rattachements de charges et de produits non inclus ;

Montants avec taux de TVA recalculés (HT pour les recyclables car récupération de la TVA, taux de TVA proratisée pour les dépenses mixtes car récupération d'une partie de la TVA seulement et TTC pour les non recyclables car aucune récupération de la TVA).

### Ventilation sur les différents modes de collecte :

En 2021, la ventilation des dépenses est affectée selon la répartition illustrée ci-après sur les différents modes de collectes (PAP : porte-à-porte ; PAV : Points d'apport volontaire ; Déchetteries Montereau/Voulx).



Ci-dessus : Coût à la tonne des différents modes de collecte.

A gauche : Affectation des dépenses globales aux différentes prestations de collecte

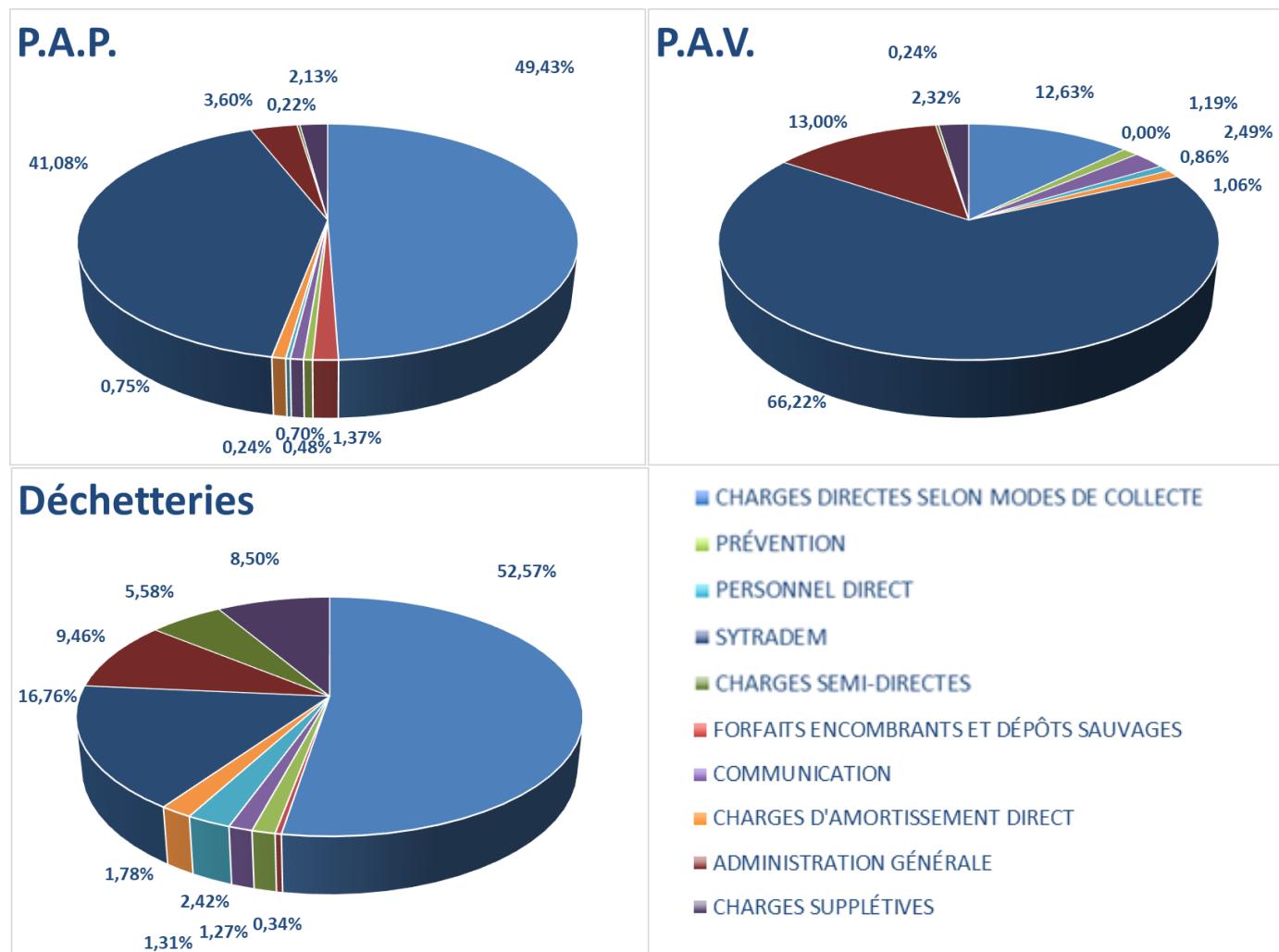
Ces graphiques illustrent l'orientation des coûts de collecte qui se fait majoritairement vers la collecte en porte à porte. Cette massification des dépenses/tonnages fait que les coûts indirects (cf. graphiques pages suivantes) représentent alors une part relative moins importante du coût global. Cela a notamment pour effet de pondérer à la baisse le coût à la tonne de la collecte en porte-à-porte en comparaison de la collecte en apport volontaire.

Plus en détails, ci-dessous, le tableau et les trois graphiques illustrent également la répartition des dépenses selon les différents postes pour chacun des modes de collecte.

	P.A.P.	P.A.V	DÉCHETTERIES
<b>Charges directes selon modes de collecte</b>	2 662 813,79 €	188 704,73 €	1 078 663,08 €
<b>Forfaits encombrants et dépôts sauvages</b>	73 770,93 €	- €	7 022,46 €
<b>Prévention</b>	25 866,37 €	17 812,80 €	26 012,16 €
<b>Communication</b>	37 853,63 €	37 133,63 €	26 949,45 €
<b>Personnel direct</b>	12 891,44 €	12 891,44 €	49 745,94 €
<b>Charges d'amortissement direct</b>	40 328,75 €	15 776,67 €	36 438,64 €
<b>Sytradem</b>	2 212 966,31 €	989 451,28 €	344 002,78 €
<b>Administration générale</b>	194 196,62 €	194 196,62 €	194 196,62 €
<b>Charges semi-directes</b>	11 917,99 €	3 588,25 €	114 555,76 €
<b>Charges supplétives</b>	114 955,60 €	36 604,78 €	174 442,08 €
	<b>5 387 561,43 €</b>	<b>1 494 160,20 €</b>	<b>2 052 028,97 €</b>

Remarques : Dépenses liées aux autres modes de collecte : 626,38 euros

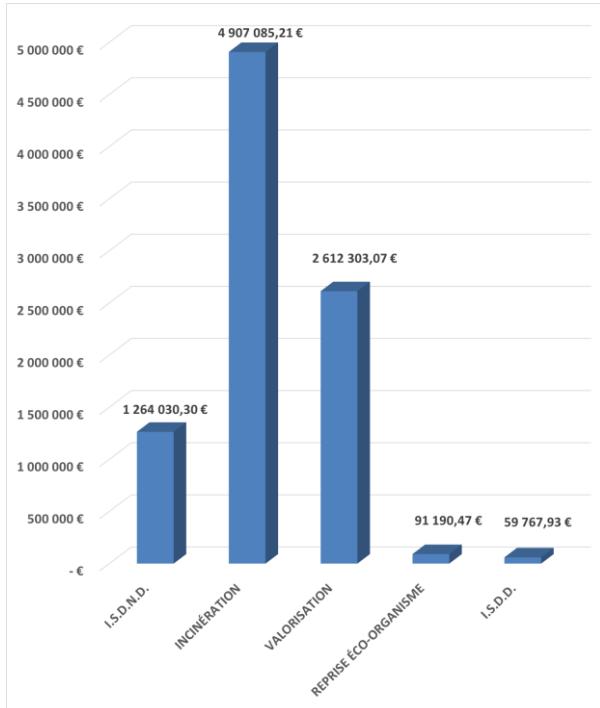
Tableau et graphiques : Répartition des dépenses selon les postes pour les différents modes de collecte



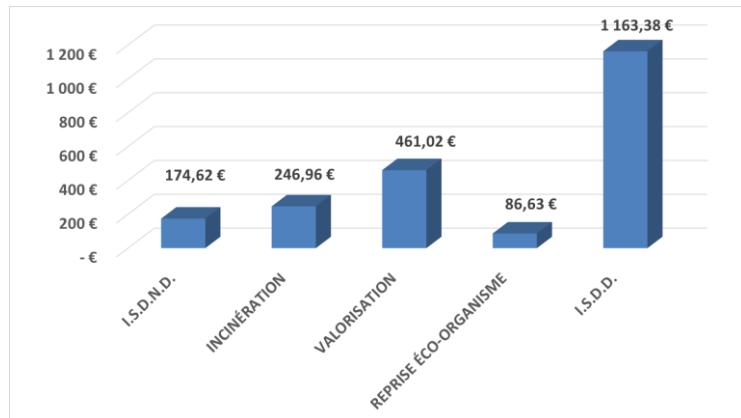
### Ventilation sur les différents modes de traitement :

Un des intérêts de la comptabilité analytique est également de permettre d'obtenir le coût, global ou à la tonne, de chacun des modes de traitement (collectes comprises). Ces données sont présentées dans les deux graphiques suivants :

*Coût global des différents modes de traitement*



*Coût à la tonne des différents modes de traitement*



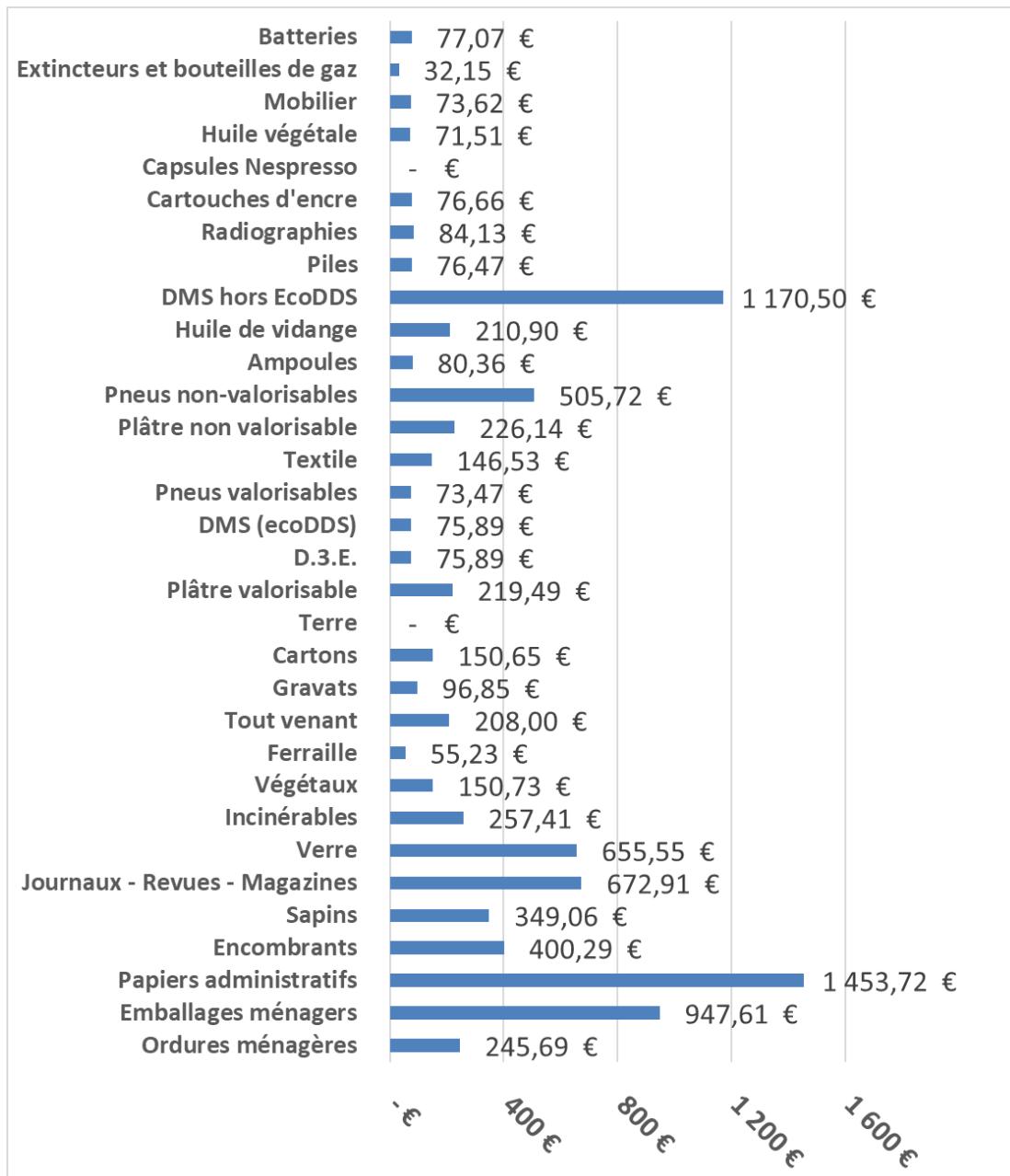
Il est intéressant de noter que l'incinération représente le poste de dépenses le plus important, ce qui s'explique du fait des tonnages d'OMR importants et des investissements liés au CVE géré par le Sytradem. Toutefois, ramenée à la tonne traitée, l'incinération n'est pas le mode de traitement le plus coûteux. L'élimination des déchets en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) étant plus onéreuse du fait des particularités techniques associées à ce type de déchets. Il en est de même pour la valorisation qui nécessite notamment, pour les flux comme les emballages ménagers recyclables par exemple, des étapes de tri importantes et présente un coût de collecte plus élevé en raison d'un ratio poids/volume moins favorable.



### Ventilation sur les différents flux de déchets :

Il est également possible de détailler les coûts à la tonne par flux tel que présentés dans le graphique ci-après.

*Coût à la tonne des différents flux de déchets collectés et traités*



Concernant les déchets des déchetteries, les coûts à la tonne sont logiquement inférieurs à ceux des collectes en PAP et en PAV. Plus en détails, il ressort que les flux « particuliers » tel que les huiles végétales, les déchets dangereux spécifiques (DMS hors EcoDDS) présentent des coûts importants du fait des spécificités liées aux modalités de collecte/traitement. A l'inverse, les flux collectés en déchetteries mais ensuite pris en charge par des éco-organismes (mobilier, DMS, D3E, pneus valorisables, ampoules, ...) présentent des coûts moins importants.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 19/09/2022

ID : 077-200040251-20220913-D\_2022\_5\_10-DE



## SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : [sirmotom@wanadoo.fr](mailto:sirmotom@wanadoo.fr)

Site internet : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)